

Prix de la SCMI pour applications liées à l'amélioration de la qualité Modalités

Ce prix vise à soutenir, promouvoir et reconnaître le leadership en matière d'applications liées à l'amélioration de la qualité (AQ) dans le domaine de la médecine interne générale (MIG).

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Être membre de plein droit en règle de la SCMI.
- Être certifié par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et autorisé à exercer au Canada.
- Avoir complété une formation spécialisée de 5 ans en MIG, ou 4 années de formation et travailler principalement en MIG.
- Ne pas avoir déjà reçu le Prix de la SCMI pour applications liées à l'amélioration de la qualité.

CRITÈRES

Les critères suivants seront pris en considération :

- Les résultats démontrables des initiatives mises de l'avant par le candidat en matière d'applications pratiques d'amélioration de la qualité en hôpital, en établissement, à l'université ou dans un système de soins de santé, comme :
 - L'impact sur les bourses d'études découlant de la publication et/ou du partage d'expertise sur les forums nationaux/internationaux. Également, sur les avancées de travaux scientifiques qui font progresser la science de l'AQ (comme l'élaboration de cadres d'AQ ou de normes de qualité) et leur mise en œuvre.
 - L'impact sur le système de santé ou les établissements, dont un changement en profondeur au niveau régional ou institutionnel. Également, sur l'étendue du travail accompli en rapport avec les applications en AQ et leur adoption par d'autres groupes/institutions, ou sur le plan de l'administration de l'AQ.
 - Le mentorat et le perfectionnement en leadership d'apprenants et de professeurs débutants, y compris la supervision de projets de stagiaires, la direction d'équipes mettant en œuvre des projets d'amélioration de la qualité, l'élaboration de programmes d'éducation appuyant l'amélioration de la qualité au Canada.
- La pertinence des initiatives mises de l'avant pour la MIG au Canada.

PRIX

Le lauréat recevra :

- Un prix de 1 250 \$ en espèces.
- Un certificat électronique de reconnaissance.
- L'inscription gratuite au Congrès annuel de la SCMI du 21 au 23 octobre 2026 à Montréal (QC)*.
** Aucune valeur monétaire ; applicable uniquement au Congrès annuel 2026. Elle n'est pas transférable. Les frais de voyage, d'hôtel et autres ne sont pas inclus.*

Le lauréat sera:

- Invité à se joindre au Comité de la recherche et de l'amélioration de la qualité de la SCMI.
- Encouragé à soumettre un manuscrit à la [Revue canadienne de médecine interne générale](#).
- Annoncé par les médias sociaux, le site Web de la SCMI, le bulletin électronique et/ou la RCMIG.
- Invité à juger la présentation d'un résumé s'il assiste au Congrès annuel.

APPLICATION

Veillez envoyer les documents suivants à info@csim.ca :

1. Le curriculum vitæ à jour du candidat.
2. Deux lettres d'appui décrivant les réalisations du candidat en matière d'amélioration de la qualité (AQ) et l'importance des contributions du candidat au domaine de la médecine interne générale.
3. Une réflexion personnelle du candidat sur l'impact réalisé ou potentiel de ses initiatives en matière d'AQ, de même que de la pertinence de celles-ci pour la MIG (maximum de 500 mots).

Les documents doivent être par courriel en format PDF; veuillez envoyer en pièces jointes séparées avec des noms de fichiers descriptifs (p. ex : CV_Jane_Smith.pdf.) Les soumissions sont acceptées en anglais et en français. Toutefois, les soumissions en français doivent également être fournies en anglais.

DATE LIMITE : LE 15 MAI 2026

Faire parvenir le dossier de candidature par courriel à info@csim.ca

NB : Veuillez communiquer avec le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas un accusé de réception de votre demande dans les 72 heures de l'envoi. Il incombe au candidat de vérifier que sa demande a bel et bien été reçue; la SCMI ne tiendra pas compte des demandes qui lui parviennent après la date limite ou qui sont incomplètes. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.

Sous réserve de modifications sans préavis

9 janvier 2026